

Comment savoir si mon enfant fait des progrès dans un programme ?

L'école de votre enfant organisera des rencontres parents-enseignants et des réunions annuelles des parents des apprenant(e)s de la langue anglaise pour vous tenir au courant de ses progrès scolaires. En outre, chaque printemps, votre enfant passera le New York State English as a Second Language Achievement Test (test de performance de l'anglais deuxième langue de l'État de New York). Ce test mesure ses progrès dans l'apprentissage de l'anglais. On l'administre, du Kindergarten au 12^e grade, à tous les apprenant(e)s de la langue anglaise des établissements scolaires de l'État de New York. Les résultats permettent aux élèves, enseignants et parents de comprendre les points forts et les domaines à améliorer, chez chacun, en compréhension et expression écrites, et à l'oral. Ils serviront aussi à déterminer si votre enfant doit toujours faire partie des élèves non-anglophones l'année scolaire prochaine.

Suivi des progrès de votre enfant

Cherchez des informations sur les progrès scolaires de votre enfant en vous inscrivant au nouveau compte NYC Schools à : **MyStudent.nyc**. Si vous avez besoin d'aide supplémentaire pour mieux naviguer votre compte, contactez l'école de votre enfant ou votre Superintendent ou composez le **311**.



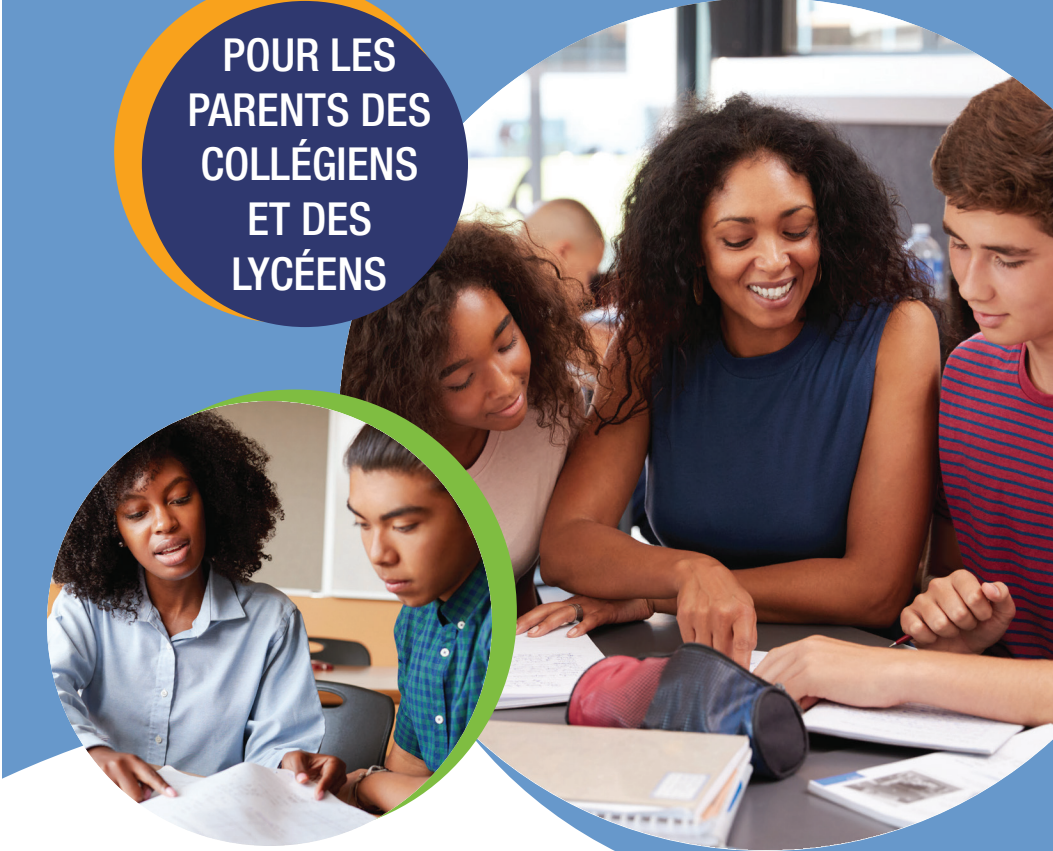
Comment s'impliquer

- Assurez-vous que votre enfant va à l'école, à l'heure, prêt(e) à apprendre de nouvelles choses tous les jours.
- Veillez à ce que votre enfant lise et fasse tous ses devoirs à la maison chaque jour.
- Allez voir le(la) conseiller(ère) d'orientation de l'école de votre enfant, pour discuter des parcours universitaires et professionnels possibles. Il n'est jamais trop tôt pour planifier l'avenir.
- Allez à toutes les rencontres parents-enseignants et aux réunions annuelles des parents des apprenant(e)s de la langue anglaise.
- Allez souvent à la bibliothèque publique et aidez votre enfant à en obtenir la carte.
- Venez aux ateliers et rencontres pour les parents, notamment ceux qui sont spécialement conçus pour vous aider à accompagner votre enfant dans ses études.
- Faites du bénévolat dans l'école de votre enfant.
- Créez un environnement pour apprendre et étudier à la maison qui donne l'impression à votre enfant d'être épaulé(e).
- Participez aux activités de l'école, comme les excursions, les assemblées, l'Association de parents et d'enseignants, l'Association de parents et les réunions des Conseils communautaires pour l'éducation.



Pour en savoir plus :

- Parler à l'enseignant(e) de votre enfant, au(à la) chef(fe) d'établissement, au(à la) conseiller(ère) d'orientation, au(à la) coordinateur(trice) des parents, au(à la) conseiller(ère) scolaire ou au(à la) coordinateur(trice) bilingue.
- Composer le **311** pour connaître l'adresse de votre bureau local de district et vous y rendre.
- Envoyer un e-mail à la Division des Apprenants multilingues à **multilinguallearners@schools.nyc.gov**.
- Visiter le **site Internet des écoles publiques de NYC**.



POUR LES
PARENTS DES
COLLÉGIENS
ET DES
LYCÉENS

APPRENANT(E)S DE LA LANGUE ANGLAISE



Les écoles publiques de la Ville de New York (NYCPS) s'engagent à fournir à nos Apprenant(e)s de la langue anglaise une éducation de haute qualité, où leur culture est appréciée à sa juste valeur, et qui les prépare au lycée, et, au final, à réussir des études supérieures et une future carrière. Le bureau des apprenants multilingues de l'école publique de la Ville de New York travaille avec les familles, communautés et autres partenaires pour garantir aux élèves un accès équitable aux programmes qui les aident à mieux apprendre l'anglais (et à faire du bon travail dans tous leurs cours, notamment en mathématiques, sciences et études sociales).

FOIRE AUX QUESTIONS

Qu'entend-on par apprenant(e) de la langue anglaise ?

Un(e) apprenant(e) de la langue anglaise est un(e) élève dont la langue maternelle n'est pas l'anglais et qui a besoin de soutien pour l'apprentissage de l'anglais.

Comment une école détermine-t-elle que mon enfant est un(e) élève ELL ?

On fait remplir, à tous les parents/tuteurs/tutrices des élèves nouvellement inscrits, un sondage d'identification de la langue du foyer. Ce sondage permet au personnel de l'école de savoir quelle langue votre enfant parle à la maison. Si le questionnaire révèle que votre enfant utilise une langue autre que l'anglais à la maison, on lui fera passer un test appelé Examen, de l'État de New York, d'identification des apprenant(e)s de la langue anglaise à classer ELL (New York State Identification Test for English Language Learners). Ce test mesure les connaissances de votre enfant en anglais et détermine s'il a besoin de certains services ou programmes d'appui. Si le test montre que votre enfant a besoin de soutien pour l'apprentissage de l'anglais, il/elle sera identifié(e) comme apprenant(e) de la langue anglaise (English Language Learner).

Quels genres de programmes et services sont disponibles pour mon enfant ?

Le Département de l'Éducation de la Ville de New York propose trois programmes destinés aux Apprenant(e)s de la langue anglaise : *Dual Language* (double-langue), *Transitional Bilingual Education* (éducation bilingue transitoire) et *English as a New Language* (anglais nouvelle langue).



En quoi ces programmes diffèrent-ils ?

Dans les programmes **double langue**, les élèves ont des cours dans deux langues : en anglais et dans la langue de leur foyer, en espagnol, chinois ou français pour ne citer que quelques exemples parmi d'autres. L'objectif de ce programme est que les élèves sachent lire, écrire et parler en anglais et dans la langue de leur foyer. Dans l'emploi du temps des cours Double-langue, on utilise à part égale la langue du foyer et l'anglais.

Les programmes **d'éducation bilingue transitoire** correspondent à un enseignement de la lecture, de l'écriture et d'autres matières, en anglais et dans la langue du foyer de votre enfant. Au fur et à mesure que le niveau des élèves en anglais s'améliore, la durée de l'instruction en anglais augmente alors que celle de l'instruction dans la langue du foyer diminue. Quand votre enfant ne sera plus considéré comme un(e) Apprenant(e) de la Langue anglaise, il/elle sortira du programme.

Les programmes **English as a New Language (anglais nouvelle langue)**, autrefois appelés English as a Second Language ou ESL correspondent à un enseignement dispensé en anglais mais avec des appuis dans la langue du foyer des élèves afin qu'ils puissent apprendre à lire, écrire et parler anglais. Les élèves de ce programme peuvent provenir de nombreux profils linguistiques variés et il se peut que l'anglais soit la seule langue qu'ils aient en commun.



Quels sont les avantages de ces programmes ?

Les élèves peuvent tirer une foule de profits des programmes pour apprenant(e)s de la langue anglaise :

- Les élèves peuvent utiliser la langue de leur foyer pour apprendre l'anglais.
- Les élèves apprennent à apprécier les différentes cultures.
- Les élèves qui parlent deux ou plusieurs langues sont précieux aux yeux des employeurs et peuvent donc facilement décrocher un emploi.

Pourrais-je inscrire mon enfant dans le programme de mon choix ?

Oui. En tant que parent ou tuteur, tutrice d'apprenant(e) de la langue anglaise, vous avez le droit de choisir le programme où vous souhaitez inscrire votre enfant. Une fois que vous aurez choisi un programme pour votre enfant, il/elle doit en bénéficier dans les 10 jours qui suivent son inscription.

Et si l'établissement scolaire ne propose pas le programme que je veux ?

Si l'école actuelle de votre enfant ne propose pas le programme que vous avez choisi, il vous donnera les deux options suivantes :

Option 1 : Vous pourrez laisser votre enfant dans son école actuelle sachant qu'il ou elle y bénéficiera d'un autre programme pour Apprenants de la langue anglaise. Si vous optez pour cette solution, l'établissement scolaire permettra à votre enfant de jouir immédiatement des avantages du programme.

Option 2 : Vous pourrez scolariser votre enfant ailleurs, dans un établissement scolaire qui offre le programme qui vous intéresse. L'école actuelle de votre enfant verra avec le Département de l'Éducation comment l'affecter ailleurs. Dans l'attente de son transfert, votre enfant bénéficiera temporairement d'un programme pour apprenant(e)s de la langue anglaise de son école actuelle.